

Compte rendu CSE du 16 janvier 2014

Déclaration du ministre Vincent Peillon

Le ministre commence par adresser ses vœux de bonheur, et remercie de l'accueil qui a été donné aux nouvelles orientations pour l'éducation prioritaire.

Il souhaite marquer sa volonté sur un sujet difficile. Il s'agit de ne pas faire un empire dans un empire, une discrimination, qui marquerait. Ne pas en rabattre. Ce n'est pas la même école, pas une autre école comme certain le souhaitent.

Il s'agit désormais de donner les moyens nécessaires, et pas uniquement matériels pour que les collègues, les écoles travaillent différemment. Le référentiel qui accompagne le projet de refondation de l'EP est très important. Donner davantage de temps aux professeurs, mais aussi une formation continue, numérique, avec également en question centrale, la pédagogie qui concerne les enseignants mais également tous ceux qui concourent à la réussite des enfants, les équipes éducatives, les AS, les infirmières.

Les chiffres sont frappants et mettent en avant une extrême difficulté en fin de 3ème. Les écarts sont presque du simple au double avec un accroissement terrible des inégalités de 2007 à 2012. Les difficultés s'accroissent 2,5 fois plus dans l'EP.

La méthode ira vers une modernisation de l'action publique avec un an de travail de réflexion collective (idem handicap), puis une consultation des personnels.

La qualité n'est pas égale partout. C'est le facteur humain. Pour les programmes, on verra comment on peut travailler les choses.

Pour l'EP on s'est appuyé sur la connaissance que les équipes et les professeurs ont de leur propre métier. Approche de respect. Cela permet de convaincre qu'ils ont des propositions utiles à faire pour le pays. L'école reste la priorité affirmée de l'école publique et nous avons les moyens de bien travailler pour les élèves et pour la justice sociale.

Volet le plus retenu par la presse: augmentation de l'indemnité. Que les professeurs, ne demandaient pas en priorité (pourra être un triplement dans certains cas)

Le plus important et qui va marquer une rupture: le temps accordé aux travail en équipe. Ce n'est pas simple à obtenir car cela mobilise des moyens. 9 journées pleines, ce n'est pas rien. Légitime. Sera surveillé et observé. Temps pour travailler différemment.

Formation continue: il s'agira d'y revenir ensemble dans les années qui viennent, Espe et programmes. Il s'agit de la deuxième demande des professeurs après le travail équipe.

2^{ème} volet: les apprentissages et la diversification des méthodes. Exploiter au mieux la journée scolaire. Le problème est d'abord un problème pédagogique, la façon dont nous pouvons enseigner. Il s'agit d'un volet essentiel

Volet vie scolaire. L'accueil le matin. Le travail pour impliquer les parents. Besoin d'explicitier ce que l'école attend d'eux. Besoin d'échanger. Beaucoup d'anxiété, d'inquiétudes, d'interrogations. Comme pour la réforme des rythmes. Instrument de la réforme du métier d'enseignant: beaucoup font des choses, il est bien de le reconnaître.

Il faut maintenant que les choses se passent comme nous l'avons souhaité: que les moyens arrivent etc.

Pour l'EP, nous faisons notre part du travail, et c'est bien que l'EN marque sa volonté de faire son travail de redistribution et de justice. Mais l'école ne peut pas faire toute seule. Besoin d'engager d'autres actions publiques. Travail avec Lamy. On a très peu parlé de la carte scolaire et de la mixité qui sont au centre des avancées. Nous avons travaillé l'an dernier sur les dérogations avec les conseils généraux.

Autre sujet important: le calendrier scolaire. Pas autant d'unanimité là-dessus. Souhaite de bons débats. Souhaite une bonne journée de travail.

Déclaration FSU

Les annonces du Ministre interviennent après des mois de discussions et font suites aux assises académiques. La FSU s'est largement engagée dans ces discussions. Elle a aussi organisée une enquête auprès des personnels pour connaître leurs attentes précises. Trois préoccupations majeures ont émergé : une demande de pouvoir travailler différemment (travail en équipe, interventions à plusieurs enseignants dans une même classe, travail en groupes...) ; l'exigence de formation ; une demande de temps (travail en équipe, concertation et lien avec les familles).

Dans le contexte que nous connaissons bien et que PISA a malheureusement confirmé (l'École produit des inégalités, le lien entre inégalités sociales et inégalités scolaires notamment), il est indispensable de rappeler les ambitions et les objectifs à assigner aux écoles et établissements se trouvant en éducation prioritaire. Pour la FSU, il s'agit bien d'avoir les mêmes ambitions que pour toutes les autres écoles et établissements et les mêmes exigences pour tous nos élèves. Les jeunes sont capables de réussir, il revient à l'École de leur permettre.

Le Ministre présente aujourd'hui un plan en 3 volets et avec des moyens supplémentaires. La FSU se félicite de l'importance de l'effort national en direction de l'éducation prioritaire. Elle considère que ce plan de rénovation doit permettre de créer les conditions d'amélioration des résultats scolaires.

Le « travail de redistribution et justice » évoqué par le Ministre ne peut pas par contre dépendre de la seule Éducation nationale. Il est nécessaire de mettre en place des actions interministérielles pour que le plan présenté aujourd'hui soit conforté autour de l'École avec une même exigence.

La FSU insiste par contre sur la nécessité à intégrer les lycées, et notamment les lycées professionnels, dans cette dynamique car ils scolarisent des publics scolaires également fragilisés qui ont besoin d'être soutenus. De même, il sera indispensable de conforter davantage les missions et les conditions d'exercice des personnels non enseignants qui jouent un rôle majeur dans la réussite scolaire des élèves par leur accompagnement et celui de leurs familles. Il faudra maintenant préciser les mesures les concernant comme pour les assistants sociaux que le Ministre vient de citer.

Si la FSU restera attentive, avec les personnels, à la mise en œuvre de cette nouvelle politique, elle se félicite donc de l'annonce de ce plan. Bien sûr il ne doit pas se mettre en place au détriment des écoles et établissements qui sont en dehors de l'éducation prioritaire. Et il nous reste en ce début d'année nombre de sujets importants à traiter : préparation de la rentrée 2014 dans le 1er et 2nd degré, carte scolaire, situation de certains personnels comme les Copsy, formation initiale (la FSU vient d'ailleurs de mettre en place un observatoire des Espè) et continue.... Les annonces faites par le Président de la République sur la réduction de la dépense publique va de fait réduire les possibilités de l'action publique. Pour la FSU le rôle de l'État et des collectivités locales est déterminant pour sortir de la crise, faire face à la situation sociale et aux enjeux économiques, pour construire une société plus solidaire. Bien évidemment l'Éducation et la formation sont des atouts essentiels à préserver et développer.

SE

Lettres de saisine CSP. Demande un accompagnement de qualité pour la mise en place des contenus sur le terrain, surtout si standard pour les élèves et non plus normes pour les enseignants, avec évaluation au fil des cours par compétences. Quelle définition des compétences? modalités d'évaluations? de certifications? rompre avec les problèmes du socle: définition pas cohérente, évaluation binaire etc. si discussion avec tous: besoin de temps et une année scolaire ne sera pas de trop. Pas raisonnable de demander au CSP de tout produire avant la fin du printemps. Besoin aussi de travail sur les ressources pour les enseignants, situations d'apprentissage et d'évaluation.

CGT

Inquiétudes du terrain en EP sur les éventuelles sorties. Demande de sortie éventuelle progressive sans retrait de moyens. Idem pour les lycées difficiles, avec attention particulière portée sur les lycées professionnels

SNALC

Demande une réforme du lycée. Demande «langage de la vérité»

Pour ne pas exclure un élève, on met en difficulté l'ensemble des élèves d'une classe. Demande de mise en œuvre de solutions spécifiques à l'égard des auteurs de trouble. Demande le respect des personnels.

FO

EP: renvoie à des missions définies territorialement. Pas satisfaisant.

Groupes métiers: à revoir

SUD

100 millions pour l'EP, 1 milliard pour la rafale et 30 milliards pour les patrons...

La majorité des établissements de l'EP n'ont rien à attendre de la réforme.

FCPE

Étendre le dispositif pédagogique EP à tous les établissements

Déclaration du SNES

Le Snes se félicite des annonces concernant l'éducation prioritaire. Il sera attentif à leur mise en œuvre sur le terrain.

Il s'associe à la demande du SE-Unsa de desserrer le calendrier de travail du CSP sur les programmes et le socle commun de connaissance de compétence et de culture. Il serait bien dommage de ne pas tirer les leçons du passé récent : un travail à marche forcée ne permet pas la maturation des textes, et conduit au final à renforcer la difficulté scolaire, un paradoxe à l'heure des annonces sur la réforme des ZEP.

Il souhaite également insister sur la situation faite actuellement aux CIO, aux Copsy et aux directeurs. A Lyon, à Versailles, sur Orléans -Tours, les désengagements des conseils généraux et l'absence de volonté des rectorats de rechercher des solutions alternatives conduisent à la fermeture de services publics de proximité. A Rouen ce sont les 2/3 des CIO qui seraient fermés (10 sur 17) ce qui va contraindre les familles et les jeunes à effectuer plus de 50 km pour se rendre dans un CIO que ce soit en zone rurale comme à Neufchatel-en-Bray ou en zone sensible

comme au Havre Nord. Ceci est pour le moins paradoxal, là encore, au moment où l'amélioration de l'accompagnement des parcours des élèves et la lutte contre le décrochage sont à l'ordre du jour.

A l'appel de l'intersyndicale (SNES, SUD et CGT educ'action) des délégations de toutes les académies sont réunies aujourd'hui pour porter les témoignages de ce qui s'apparente à un véritable démantèlement du service public d'orientation de l'EN. Nous vous demandons Monsieur le Ministre de les recevoir et d'intervenir auprès des rectorats pour stopper cette réorganisation brutale et apporter des réponses sur l'avenir du service.

I- Projets de textes présentés par la direction générale de l'enseignement scolaire

1) Projet d'arrêté fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

Snes

Rappel son opposition au sujet de la prérentrée en août. Demande une réponse à la question des collègues nommées au 1^{er} septembre: que font-ils en cas de prérentrée ou de rentrée fin août?

Paradoxe: réforme de l'EP, et allongement des périodes de classes, dont on sait bien que la longueur est une difficulté pédagogique.

FO

Déclaration intersyndicale pétition

Ne comprend pas l'acharnement du ministre sur la prérentrée alors que les revenus des enseignants diminuent.

Medef

Effort pas suffisant. Tout remettre à plat. Vote contre.

Privé

Pas content des 3 zones

Se

Calendrier = compromis. Compromis se = accepte prérentrée en août car on ne peut pas tout avoir. Très déçu d'être seul à faire des efforts.

Vote

Pour : 0

Contre: 41 (tout le monde)

Abstention: 19 (sgen, unsa intendants ? fédé ?, privé, snpden)

RV: 3 (unl, unef)

2) Projet de décret en conseil d'État relatif aux procédures disciplinaires dans les établissements du second degré

3) Projet de décret simple relatif aux procédures disciplinaires dans les établissements du second degré et les établissements d'État relevant du ministère de l'éducation nationale

Administration: éléments de bilan et de contexte

Depuis le décret de juin 2011, les compétences du conseil de discipline (CD) ne se distinguent plus du pouvoir disciplinaire du CE (chef d'établissement) que par la possibilité de prononcer l'exclusion définitive. Cette évolution explique sans doute en partie l'évolution constatée dans le bilan sur les CD et leur fonctionnement.

Nombre de décisions rendues en 2011-2012 : en baisse de 8% (21694) pour 23561 en 2010-2011

En parallèle: le nombre d'exclusions définitives en augmentation de 18058 à 18441. Donc augmentation sensible du % d'exclusion dans les décisions prises (85% au lieu de 76%).

Le bilan se porte exclusivement sur les CD. Hypothèse que les CE utilisent par ailleurs leurs compétences en matière disciplinaire. Donc les CD représentent une part faible de l'ensemble des procédures conduites. Mais données partielles de la part des académies. Décisions de CD: très probablement moins de 10% des décisions de sanctions prises. 90%: par les CE dans leurs compétences.

CD: cadre solennel, prise de conscience pour l'élève et pédagogie de la responsabilité pour les adultes de l'établissement.

Mesure conservatoire: renforce le parallélisme entre le CD et le CE.

Mesure conservatoire: permet le respect du principe contradictoire, d'associer les parents.

18% des CD 12-è12 associés d'un sursis. Il demeure des ambiguïtés sur le sens de cette mesure, qui n'est pas un simple avertissement mais une sanction donnant le temps à l'élève de comprendre pour faire évoluer son comportement.

Rapport CSL CGT

Snes

Bilan: à faire de façon plus détaillée. Le conseil de discipline est un indicateur du climat et de la bonne gestion des établissements. il y a donc une pression à en faire diminuer le nombre. On ne peut pas interpréter les chiffres en termes de pédagogie seulement.

Explication de vote : les précisions sur le sursis sont intéressantes, mais nous ne sommes pas d'accord sur la question des mesures conservatoires. Nous pensons qu'il y a risque de confusion avec une sanction. Nous préférons la seule conservation de l'article général.

Donc vote contre.

Fo

Il va falloir un master droit aux CE pour comprendre la procédure qui se construit. Processus de judiciarisation pas propice à l'entretien des relations bienveillantes familles-enseignants-CE.

Snalc

Exclusions définitives : nombre globalement stable. CD : oui, devrait avoir un sens pédagogique, mais très lourd à organiser. Donc c'est souvent le seul CE qui prend les sanctions, et se retrouve dans une situation de judiciarisation de plus en plus difficile et complexe à tenir. Beaucoup de poids sur peu d'épaule.

Snpden

Les commissions éducatives, les sursis qui pourraient être davantage utilisés, les possibilités de mesures conservatoires sur un délai très précis, tout ces éléments convergent à donner plus de souplesse pour permettre de travailler de manière éducative avec la communauté. Donc va dans le bon sens.

Sgen

Nécessité de mieux connaître les familles, l'environnement global de l'élève. Les AS sont les interlocuteurs privilégiés. Il faut s'appuyer sur eux, en lien avec les élèves et les familles dans le cadre des commissions éducatives. Le développement de l'activité des services sociaux est indispensable dans la résolutions de ces problèmes.

Sud

Vote contre. Texte pas suffisant.

FCPE

Dégradation, mais pas d'assurance. On fait quoi des enfants qui sont un mois ou deux sans affectation. Les ruptures de scolarités ne sont pas prises en compte. La question des procédures

disciplinaires n'est pas réglée. Il y a des conflits d'intérêts au sein des CD, un manque de neutralité. Demande de l'externaliser. Donne des exemples de cas cassés en appel. Dénonce l'arbitraire. Un vécu d'injustice de la part des familles. Les parents doivent être associés à la sanction. Les RI ne sont souvent pas en adéquation avec les sanctions.

Sgen

La justice doit s'exercer dans un cadre serein. Les propositions vont dans un sens positif par rapport à la situation antérieure, indépendamment du fond du débat.

Privé

Va dans le bon sens pour le sursis, car très positif quand mis en place, mais souvent les gens n'osent pas le prononcer.

Admin

Si on fait une échelle des mesures conservatoires, alors confusions avec les sanctions, pour lesquelles il y a une gradation. Donc pas retenue.

Les procédures fonctionnent puisqu'il y a une commission d'appel sous contrôle du juge administratif, qui procède à un contrôle de la procédure et de la proportionnalité de la sanction.

Vote

Pour: 15 (snpden, sgen, privé)

Contre: 30 (fcpe, sud, cgt, snalc, fo)

Abstention: 10 (unsa)

RV: 3

4) Projet d'arrêté relatif à l'épreuve de langue vivante approfondie en série littéraire du baccalauréat général dans les sections binationales Abibac, Bachibac, et Esabac

Admin : pas de possibilité de LVA à l'écrit en binationale.

Snes

Il s'agit d'un texte technique, mais qui montre bien que l'on navigue à vue sur les langues vivantes, et qui ne clôt pas la question de l'enseignement des langues vivantes en général, et de cet enseignement au lycée en particulier. Le Snes demande un bilan sur les dispositifs linguistiques en collège et en lycée, et une réflexion sur l'enseignement des LV.

I. Robin

OK sur clarification des dispositifs.

Sud

Même demande,

Vote

Pour: 36 (sgen, unsa, cgt, snalc, unl, snpden)

Contre: 0 (fcpe, sud, cgt, snalc, fo)

Abstention : 17 (fsu, sud, cgt, fo)

RV: 0

6) Projet d'arrêté portant abrogation de l'arrêté du 29 juillet 1998 modifié portant création et fixant les modalités de préparation et de délivrance de la spécialité artisanat et métiers d'art option *Ébéniste* de baccalauréat professionnel

7) Projet d'arrêté portant création de la spécialité *Ébéniste* de brevet des métiers d'art et fixant ses modalités de délivrance

Mme Malicot précise que pour les métiers d'art, filière d'excellence, le bac pro se conçoit en 4 ans plutôt que 3. Ce n'est pas les élèves qui sont meilleurs, mais les métiers sont d'excellence et demandent une formation plus longue. Il s'agit de la demande des professionnels. Les ébénistes demandent 4 ans à l'unanimité, c'est facteurs d'orgue non.

Vote 6

Pour: 30 (tout le monde)

Contre: 0

Abstention: 19 (fsu, sud, cgt, fo)

RV: 0

Vote 7

Pour: 47 (tout le monde)

Contre: 0

Abstention: 2 (fo)

RV: 0

8) Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 8 avril 2010 portant création de la spécialité Prothèse dentaire du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.

Ajustement de l'épreuve E33 du bac pro prothèses dentaires, rend l'épreuve plus modeste.

Vote 8

Pour: 47

Contre: 0

Abstention: 2

RV: 0

9) Projet d'arrêté portant création de la spécialité artisanat d'art options «facteur d'orgues – organiser» et «facteur d'orgues tuyautier» de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.

Le BMA n'a jamais vu le jour, car les jeunes formés en 2 ans en CAP entrent directement dans le monde professionnel. Mais le CAP ne correspond plus au niveau d'exigence du métier, et le CAP correspond à un bac pro. Donc transformation du niveau 5 en niveau 4, atteint en 3 ans.

Vote

Pour: unanimité, 49

II – Projet de texte présenté par la direction des affaires financières

10) Projet d'arrêté fixant le nombre de représentants des maîtres au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat

Vote

Pour: 15 (cftc, cfdt, et autre privé)

Contre: 2

Abstention: 3 (cgt, snalc)

RV: 28 (fsu, etc.)

III- Projets de textes présentés par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

11) Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur et l'insertion professionnelle

Rénovation de 2 BTS avec fusion de deux spécialités. Moins de 40 sections. 500 candidats en tout. 75% de réussite pour les deux spécialités. Stage 8 à 10 semaines. Rénovation rentrée 2014.

Rapport CSL: TR.

Stage = période de formation. On ne peut pas le faire n'importe où.

CGT

Les collègues n'arrivent plus à obtenir les dédoublements. Les dotations sont très différentes d'un rectorat et d'un établissement à l'autre.

N. Perot : l'inspection fait des recommandations, ils y a des règles de sécurité à respecter, mais les chefs d'établissements décident. Voir le texte de 1979 sur la sécurité. Les dédoublements ne sont pas indiqués dans aucun texte.

Snes :

l'Enseignement de l'écogestion pose problème. Il est de très haut niveau et c'est normal. Donc il doit y avoir un cadrage, n'importe quel enseignant ne peut pas le prendre en charge.

Administration :

Ecogestion : doyen du groupe consulté. S'interroge sur la rédaction de cette spécialité. A cette heure, ne peut pas garantir le contenu. La grille horaire et l'épreuve seront revue.

Snes:

Demander de reporter le texte de façon à constater les évolutions dans le texte soumis au vote.

Snalc : idem.

Pérot :

C'est un BTS du champ industriel. C'est un choix de notre part.

Présidente de séance:

La réflexion n'est pas aboutie. Donc on vote le texte aujourd'hui et il sera remis à l'ordre du jour amendé au besoin à un prochain CSE.

Vote

Pour: 26 (unsa, fcpe, cfdt)

Contre: 16 (FSU FO CGT)

Abstention: 3 (Sud)

RV: 1 (Snalc.)

12) Projet d'arrêté fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en mathématiques et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences de l'ingénieur (TSI), technologie physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), et technologie-biologie (TB) pour l'année universitaire 2014-2015.

Snes

Problème du calendrier. Pourquoi en changer la date sans concerter au préalable les équipes ayant donné leur accord. Pourquoi un seul thème et 3 entrées.

Perot

Choix de caler les étudiants sur trois entrées. Mais pas de pénalisation si entrée voisine. Calendrier: souhait d'une ouverture vers l'extérieur. Mais tous les élèves ne peuvent pas le faire facilement, donc il faut laisser un peu de temps pour prendre des contacts. Un peu retardé par rapport à l'an dernier (fin janvier plutôt que début décembre l'an passé). La date de publication n'a jamais été fixée officiellement.

Vote

Pour: 44 (tout le monde)

Contre: 0

Abstention: 2 (FO)

RV: 0

13) Projet d'arrêté fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique en vue de la session des concours 2015

Vote

Pour: 44 (tout le monde)

Contre: 0

Abstention: 0

RV: 2 (FO)

14) Projet d'arrêté fixant les dispositions relatives aux épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

15) Projet d'arrêté fixant les dispositions relatives aux épreuves du diplôme d'expertise comptable

Toilettage et harmonisation, du calcul de la moyenne en cas de désaccord sur la double correction (plus de 4 points).

Snes

Regret que ne soit pas passé en CSL. Or il aurait fallu que l'on consulte les collègues. Il est difficile de s'exprimer en termes de vote dans ces conditions.

Snalc

Étonnement que pas de passage en CSL, alors que modifications de l'évaluation et de la durée des épreuves.

Problème article 6

Vote

Pour: 19 (snalc, fcpe, sgen)

Contre: 0

Abstention: 8 (snpden)

RV: 20 (unsa, fo, fsu)